

# R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



## PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Département du Gard

COMMUNE de SAINT-VICTOR-LA-COSTE

L'an **deux mil seize, le dix huit octobre**, à **20h30**, le Conseil Municipal de la commune de **SAINT-VICTOR-LA-COSTE**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Robert PIZARD-DESCHAMPS**.

Étaient présents : M. Robert PIZARD-DESCHAMPS, Mme Jacqueline LINDER, M. Aimé DAUMAS, Mme Annick HANSEN, Mme Véronique HERBÉ, Mme Cristine ARNAUD, Mme Nathalie BESSON, M. Georges DANIEL, M. Pierre DARDAILLON, Mme Monique DUMONTEAUX-BRUNEL, M. Serge FORT, M. Philippe GENTILI, Mme Anne-Marie PANIER, M. Olivier RINALDI, M. Stéphane SOLER, Mme Nathalie VAISSIERES.

Étaient absents excusés : M. Vincent PELAQUIE, M. Eric BOIX, Mme Agathe CASANOVA.

Étaient absents non excusés : -

Procurations : M. Vincent PELAQUIE en faveur de M. Robert PIZARD-DESCHAMPS, M. Eric BOIX en faveur de Mme Jacqueline LINDER, Mme Agathe CASANOVA en faveur de Mme Annick HANSEN.

Secrétaire : Mme Jacqueline LINDER.

Le procès-verbal de la séance du vingt septembre deux mil seize est soumis à l'approbation de l'assemblée.  
Procès-verbal voté et adopté à l'unanimité.

---

### **1) Rapports annuels 2015 de la SAUR, ANC, assainissement collectif et adduction d'eau potable** **Rapport annuel 2015 du président de la "Maison de l'Eau" sur le prix et la qualité du service AEP, EU et ANC** **Rapport d'activité 2015 de la "Maison de l'Eau"**

Monsieur Aimé DAUMAS, Adjoint délégué présente à l'assemblée les différents rapports qui sont consultables en Mairie et rappelle les missions de la Maison de l'Eau et la SAUR.

Délibération votée et adoptée à l'unanimité.

19 VOTANTS

19 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

---

### **2) Destination des coupes de bois - Exercice 2017**

Une proposition a été faite par l'ONF pour la mise en vente en septembre 2017 d'une coupe taillis chênes verts (parcelle forestière n° 24 d'une superficie de 21 ha.

Le conseil municipal décide de confier à l'ONF la détermination du prix de retrait, et dans le cadre d'un paiement effectué au comptant dans les 20 jours d'accorder une ristourne de 2% appliquée sur le prix de vente HT dans le cadre d'une vente par adjudication ou par appel d'offres.

Délibération votée et adoptée à la majorité par 18 voix pour et 1 voix contre.

19 VOTANTS

18 POUR

1 CONTRE

0 ABSTENTION

---

### **3) Produit 2015 amendes de police**

La demande de subvention demandée dans le cadre du produit des amendes de police au Conseil Départemental en vue de sécuriser le cheminement piétonnier rue des Aires et le long de la RD 240 avec création de trottoirs, a été retenue.

Une subvention d'un montant de 14 257,50 € a été allouée à la commune qui s'engage à réaliser ces travaux de sécurisation qui ont fait l'objet d'un appel d'offres au mois de septembre.

Délibération votée et adoptée à l'unanimité.

19 VOTANTS

19 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

---

**4) Demande de subvention au titre du Contrat territorial du Conseil Départemental : mise en accessibilité Mairie, création Agence postale communale, construction salle communale**

Il nous est demandé de regrouper ces deux réalisations dans une seule et même demande. Une nouvelle délibération doit être prise à cet effet.

Le conseil municipal approuve l'ensemble du projet évalué par la SEGARD à 987 232 € HT et sollicite l'aide financière du Conseil Départemental au titre du projet territorial.

La présente délibération annule et remplace les 2 précédentes prises le 28 avril 2016.

Délibération votée et adoptée à l'unanimité.

19 VOTANTS

19 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

---

**5) Autorisation permanente de poursuite délivrée au comptable des finances publiques, Trésorier de Bagnols sur Cèze**

Le comptable du Trésor du Centre des finances publiques, trésorerie de Bagnols sur Cèze à laquelle la commune sera rattachée à compter du 01.01.2017, est autorisé de manière permanente à engager les poursuites à l'encontre des redevables de produits ou titres impayés rendus exécutoires par l'ordonnateur de la commune de Saint-Victor-la-Coste. Ceci concerne le budget principal et budgets annexes.

Il y a lieu de lui délivrer une autorisation permanente de poursuite.

Délibération votée et adoptée à l'unanimité.

19 VOTANTS

19 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

---

**6) Indemnité représentative de logement (IRL) 2015**

Suite au courrier de la Sous-Préfecture du 04.10.2016 sollicitant l'avis du conseil municipal sur le montant de l'indemnité représentative de logement à verser aux instituteurs non logés par les communes, le conseil municipal décide de se conformer au vœu exprimé par le conseil départemental de l'Education Nationale et émet un avis favorable sur le montant de l'IRL proposé : 2 808 € (idem à 2014).

Délibération votée et adoptée à l'unanimité.

19 VOTANTS

19 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

---

**7) -Convention de mise à disposition d'un Agent en Charge de la Fonction d'Inspection (ACFI)**

Le Centre de Gestion accompagne les collectivités dans le domaine de la santé, la sécurité au travail. La précédente convention arrivé à échéance le 31.12.2016. Il est proposé d'en conclure une nouvelle avec effet au 01.01.2017.

Le coût annuel de la prestation est de 250 €.

Délibération votée et adoptée à l'unanimité.

19 VOTANTS

19 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

---

**8) Questions diverses**

\* RAVE PARTY : Une plainte a été déposée par la commune.

\* Lecture de la lettre de remerciement de la Croix Rouge Française suite à l'attribution de la subvention

\* Lecture d'un courrier du Président de la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien en réponse à une lettre de la FCPE suite aux problèmes de transports scolaires à la rentrée 2016/2017.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE A 22H10

---